



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LIMPRO PARFUM CARD HAMMAM EUCALYPTUS
Code de produit : LP4V018
UFI : 5Q10-W0DF-E001-W24G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action continue). Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Leemansweg 40
6827 BX Arnhem, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Sensibilisation cutanée, 1272/2008) catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2.
Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et pour lesquels il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280	Porter des gants de protection.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: Cinéole ; Linalol ; alpha-hexylcinnamaldéhyde ; Acétate de phénéthyl ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Citronellol ; d-Limonène ; 3-p-Cuményl-2-méthylpropionaldéhyde ; Acétate de linalyle ; Pin-2(3)-ène ; Geraniol ; p-Mentha-1,4(8)-diène ; Salicylate-d'hexyle ; 3,7,7-Triméthylbicyclo(4.1.0)hept-3-ène ; Dodécanal ; 3-Cyclohexylpropionate d'allyl ; 3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde ; Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde ; p-Menth-1-ène-4-ol ; Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate ; trans-delta-Damascone .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	10 - < 25	18479-58-8	242-362-4		01-2119457274-37
Cinéole	10 - < 25	470-82-6	207-431-5		01-2119967772-24
Linalol	10 - < 20	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
Masse réactionnelle de acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-5-yle et acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-6-yle	5 - < 10	-----	911-369-0		
alpha-hexylcinnamaldéhyde	2,5 - < 5	101-86-0	202-983-3		01-2119533092-50
Acétate de benzyle	1 - < 5	140-11-4	205-399-7		01-2119638272-42
Acétate de phénéthyl	1 - < 5	103-45-7	203-113-5		01-2119976340-38
2-Phényléthanol	1 - < 5	60-12-8	200-456-2		01-2119963921-31
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	1 - < 5	32210-23-4	250-954-9		01-2119976286-24
Citronellol	1 - < 5	106-22-9	203-375-0		01-2119453995-23
d-Limonène	1 - < 5	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldéhyde	1 - < 5	103-95-7	203-161-7		01-2119970582-32
Terpinéol	1 - < 5	8000-41-7	232-268-1		01-2119553062-49
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	1 - < 2,5	127-51-5	204-846-3		01-2120138569-45
Acétate de linalyle	1 - < 5	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
Pin-2(3)-ène	1 - < 2,5	80-56-8	201-291-9		01-2119519223-49
Geraniol	0,1 - < 1	106-24-1	203-377-1		01-2119552430-49
p-Mentha-1,4(8)-diène	0,25 - < 1	586-62-9	209-578-0		01-2119982325-32
Salicylate-d'hexyle	0,25 - < 1	6259-76-3	228-408-6		01-2119638275-36
Bornan-2-one	0,1 - < 1	76-22-2	200-945-0		
Dodécanal	0,1 - < 1	112-54-9	203-983-6		01-2119969441-33
3-Cyclohexylpropionate d'allyl	0,1 - < 1	2705-87-5	220-292-5		01-2119976355-27
3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	0,1 - < 1	5462-06-6	226-749-5		01-2120629103-67
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	0,1 - < 1	469-61-4	207-418-4		
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	0,1 - < 1	-----	943-728-2		01-2119982384-28
p-Menth-1-ène-4-ol	0,1 - < 1	562-74-3	209-235-5		01-2120748638-40
gamma-Terpinène	0,1 - < 1	99-85-4	202-794-6		01-2120780478-40
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	0,1 - < 1	4707-47-5	225-193-0		01-2120762759-36
p-Cymène	0,1 - < 1	99-87-6	202-796-7		01-2120807345-59
trans-delta-Damascone	0,1 - < 0,25	71048-82-3	275-156-8		01-2119535122-53

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Cinéole	Flam. Liq. 3; Skin Sens. 1B	H226; H317	GHS02; GHS07	
Linalol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Masse réactionnelle de acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-5-yle et acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-6-yle alpha-hexylcinnamaldéhyde	Aquatic Chronic 3	H412		
	Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H317; H400; H411	GHS07; GHS09	M (acute) = 1
Acétate de benzyle	Aquatic Chronic 3	H412		
Acétate de phénéthyl	Eye Dam. 1	H318	GHS05	
2-Phényléthanol	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2	H302; H319	GHS07	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
Citronellol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 3	H226; H304; H315; H317; H400; H412	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H315; H317; H412	GHS07	
Terpinéol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Pin-2(3)-ène	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H302; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Geraniol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Dam. 1	H315; H317; H318	GHS05; GHS07	
p-Mentha-1,4(8)-diène	Asp. Tox. 1; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H304; H317; H400; H410	GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Salicylate-d'hexyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Repr. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H361d; H400; H410	GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Bornan-2-one	Flam. Sol. 2; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Acute Tox. 4; STOT SE 2	H228; H315; H318; H332; H371	GHS02; GHS05; GHS07; GHS08	
Dodécanal	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
3-Cyclohexylpropionate d'allyl	Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Sens. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H302; H312; H317; H400; H411	GHS07; GHS09	M (acute) = 1
3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H304; H315; H400; H410	GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 10
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
p-Menth-1-ène-4-ol	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; STOT SE 3	H302; H315; H317; H319; H332; H336	GHS07	
gamma-Terpinène	Flam. Liq. 3; Repr. 2; Aquatic Chronic 2	H226; H361d; H411	GHS02; GHS08; GHS09	
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
p-Cymène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Repr. 2; Aquatic Chronic 2; Acute Tox. 3	H226; H304; H361; H411; H331	GHS02; GHS06; GHS08; GHS09	inhalation: ETA= 3 mg/L (vapeurs)
trans-delta-Damascone	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Skin Sens. 1A	H302; H315; H400; H410; H317	GHS07; GHS09	M (acute) = 1

[1] Substance non classée pour laquelle s'applique une valeur limite légale ou recommandée. Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritation forte. Effets irréversibles sur les yeux/lésions oculaires graves. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le médecin : Inconnu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions à prendre pour les pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Eviter le contact avec les yeux et contact inutile avec la peau. Eviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballages déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
Acétate de benzyle	BE	62	-	-	MAC: LT
d-Limonène	CH	5	-	-	MAC: DE, CH
		28	80	-	Grenzwerte am
		40	80	-	Arbeitsplatz 2016, Suva
Pin-2(3)-ène	BE	113	-	-	Pro
		113	-	-	MAC: BE
Bornan-2-one	BE	12	-	-	MAC BG, BE, EL, NO,
				-	etc
	BE	12	19	-	
	FR	12	-	-	
p-Cymène	CH	13	-	-	
	BE	100	-	-	Supplier
				-	recommendation
		140	-	-	MAC: SV, ET, LT
3,7,7-Triméthylbicyclo(4.1.0)hept-3-ène	BE		113	-	
		140	208,94	-	MAC: NO

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Dermale				7 mg/kg bw/day
	Inhalation				24.7 mg/m3
Cinéole	Inhalation				7,05 mg/m3
	Dermale				2 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation				24.58 mg/m3
	Dermale	3 mg/kg bw		3 mg/kg bw/day	3.5 mg/kg bw/day
Masse réactionnelle de acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-5-yle et acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-6-yle	Inhalation				11,75 mg/m3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

alpha-hexylcinnamaldéhyde	Dermale Inhalation Dermale	6,28 mg/m3 0,525 mg/kg bw		0,525 mg/kg bw/ day	3,33 mg/kg bw/day 0,078 mg/m3 18,2 mg/kg bw/day
Acétate de benzyle	Inhalation Dermale				9 mg/m3 2,5 mg/kg bw/day
Acétate de phénéthyl	Inhalation Dermale				6,5 mg/m3 2,27 mg/kg bw/day
2-Phényléthanol	Inhalation Dermale				59,9 mg/m3 21,2 mg/kg bw/day
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Inhalation Dermale				4,93 mg/m3 1,4 mg/kg bw/day
Citronellol	Inhalation Dermale	10 mg/m3 2,950 mg/kg bw	10 mg/m3		161,6 mg/m3 327,4 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation Dermale				66,7 mg/m3 9,5 mg/kg bw/day
3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Inhalation Dermale			0,00743 mg/kg bw/day	5,83 mg/m3 1,67 mg/kg bw/day
Terpinéol	Dermale Inhalation				6,36 mg/kg bw/day 44,8 mg/m3
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Inhalation Dermale				8,22 mg/m3 0,375 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Dermale Dermale	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Inhalation Inhalation Dermale				2,75 mg/m3 3,8 mg/m3 0,542 mg/kg bw/day
Geraniol	Inhalation Dermale				161,6 mg/m3 12,5 mg/kg bw/day
p-Mentha-1,4(8)-diène	Inhalation Dermale			0,044 mg/kg bw/ day	3,6 mg/m3 0,52 mg/kg bw/day
Salicylate-d'hexyle	Dermale	0,885 mg/kg bw		0,885 mg/kg bw/ day	6,4 mg/kg bw/day
Bornan-2-one	Inhalation Inhalation Dermale				1,7 mg/m3 17,632 mg/m3 10 mg/kg bw/day
Dodécanal	Inhalation Dermale			0,00057 mg/kg bw/day	49,7 mg/m3 14,1 mg/kg bw/day
3-Cyclohexylpropionate d'allyl	Inhalation Dermale				15 mg/m3 4,3 mg/kg bw/day
3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	Inhalation Dermale			3,9923 mg/kg bw/day	6,35 mg/m3 1,8 mg/kg bw/day
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Inhalation				1,837 mg/m3
gamma-Terpinène	Dermale Inhalation Dermale				0,521 mg/kg bw/day 2,939 mg/m3 0,833 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Dermale			2,5 mg/kg bw/day	
p-Cymène	Inhalation				0,88 mg/m3
	Dermale				0,25 mg/kg bw/day
trans-delta-Damascone	Inhalation				1,5 mg/m3
	Dermale			0,116 mg/kg bw/day	2,1 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
2,6-Diméthyl-2-octène-7-ol	Dermale				2.5 mg/kg bw/day
	Inhalation				4.35 mg/m3
	Orale				2.5 mg/kg bw/day
Cinéole	Inhalation				1,74 mg/m3
	Dermale				1 mg/kg bw/day
	Orale				600 mg/kg bw/day
Linalol	Dermale	1.5 mg/kg bw		1.5 mg/kg bw/day	1.25 mg/kg bw/day
	Inhalation				4.33 mg/m3
	Orale				2.49 mg/kg bw/day
Masse réactionnelle de acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-5-yle et acétate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthanoindén-6-yle	Inhalation				2,9 mg/m3
	Dermale				1,67 mg/kg bw/day
	Orale				1,67 mg/kg bw/day
alpha-hexylcinnamaldéhyde	Inhalation	4,71 mg/m3			0,019 mg/m3
	Dermale	0,0787 mg/kg bw		0,0787 mg/kg bw/day	9,11 mg/kg bw/day
	Orale				0,056 mg/kg bw/day
Acétate de benzyle	Inhalation				2.2 mg/m3
	Dermale				1.3 mg/kg bw/day
	Orale		6,25 mg/kg bw		1.3 mg/kg bw/day
Acétate de phénéthyl	Inhalation				1,61 mg/m3
	Dermale				1,14 mg/kg bw/day
	Orale		2,5 mg/kg bw		0,42 mg/kg bw/day
2-Phényléthanol	Inhalation				17,7 mg/m3
	Dermale				12,7 mg/kg bw/day
	Orale		5,1 mg/kg bw		5,1 mg/kg bw/day
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Inhalation				0.87 mg/m3
	Dermale				0.5 mg/kg bw/day
	Orale				0.5 mg/kg bw/day
Citronellol	Inhalation	10 mg/m3		10 mg/m3	47,8 mg/m3
	Dermale	2,950 mg/kg bw			196,4 mg/kg bw/day
	Orale				13,8 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation				16,6 mg/m3
	Dermale				4,8 mg/kg bw/day
	Orale				4,8 mg/kg bw/day
3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Inhalation				1,45 mg/m3
	Dermale			0,00372 mg/kg bw/day	0,83 mg/kg bw/day
	Orale				0,83 mg/kg bw/day
Terpinéol	Dermale				2.69 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Inhalation Orale Inhalation				7.96 mg/m3 2.69 mg/kg bw/day 1.45 mg/m3
Acétate de linalyle	Dermale Orale Dermale	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	0.0446 mg/kg bw/day 0.0355 mg/kg bw/day 1,25 mg/kg bw/day
Pin-2(3)-ène	Inhalation Orale Inhalation Dermale				0,68 mg/m3 0,2 mg/kg bw/day 0,674 mg/m3 0,225 mg/kg bw/day
Geraniol	Orale Inhalation Dermale				0,225 mg/kg bw/day 47,8 mg/m3 7,5 mg/kg bw/day
p-Mentha-1,4(8)-diène	Orale Orale Inhalation Dermale				13,75 mg/kg bw/day 0,26 mg/kg bw/day 0,9 mg/m3 0,26 mg/kg bw/day
Salicylate-d'hexyle	Dermale Dermale	0.4425 mg/kg bw		0,4425 mg/kg bw/day	3,2 mg/kg bw/day
Bornan-2-one	Inhalation Orale Inhalation Dermale				0,4 mg/m3 0,3 mg/kg bw/day 4,348 mg/m3 5 mg/kg bw/day
Dodécanal	Orale Inhalation Dermale			0,00028 mg/kg bw/day	5 mg/kg bw/day 12,3 mg/m3 7 mg/kg bw/day
3-Cyclohexylpropionate d'allyl	Orale Inhalation Dermale				7 mg/kg bw/day 3,7 mg/m3 2,1 mg/kg bw/day
3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	Orale Orale Inhalation Dermale				2,1 mg/kg bw/day 1.08 mg/kg bw/day 1.88 mg/m3 1.08 mg/kg bw/day
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Inhalation			3.9923 mg/kg bw/day	0,543 mg/m3
gamma-Terpinène	Orale Dermale Inhalation Dermale				0,312 mg/kg bw/day 0,312 mg/kg bw/day 0,725 mg/m3 0,417 mg/kg bw/day
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Orale Dermale			1,25 mg/kg bw/ day	0,417 mg/kg bw/day
p-Cymène	Orale Inhalation Dermale				0,125 mg/kg bw/day 0,22 mg/m3 0,125 mg/kg bw/day
trans-delta-Damascone	Dermale Dermale Orale Inhalation			0,069 mg/kg bw/ day	1.25 mg/kg bw/day 0,25 mg/kg bw/day 0,43 mg/m3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Eau	0,0278 mg/l	0,0027 mg/l	
	Sédiment	0,594 mg/kg	0,0594 mg/kg	
	Intermittent water			0,278 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			0,103 mg/kg
Cinéole	Orale			111 mg/kg food
	Eau	0,057 mg/l	0,0057 mg/l	
	Sédiment	1,425 mg/kg	0,1425 mg/kg	
	Intermittent water			0,57 mg/l
	STP			10 mg/l
Linalol	Sol			0,25 mg/kg
	Orale			40 mg/kg food
	Eau	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sédiment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
alpha-hexylcinnamaldéhyde	STP			10 mg/l
	Sol			0,327 mg/kg
	Orale			7,8 mg/kg food
	Eau	0,001 mg/l		
	Sédiment	3,2 mg/kg	0,064 mg/kg	
Acétate de benzyle	Intermittent water			0,03 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			0,398 mg/kg
	Orale			6,6 mg/kg food
	Eau	0,018 mg/l	0,002 mg/l	
Acétate de phénéthyl	Sédiment	0,526 mg/kg	0,053 mg/kg	
	Intermittent water			0,04 mg/l
	STP			8,55 mg/l
	Sol			0,094 mg/kg
	Eau	0,011 mg/l	0,0011 mg/l	
2-Phényléthanol	Sédiment	0,128 mg/kg	0,013 mg/kg	
	Intermittent water			0,105 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			0,019 mg/kg
	Eau	0,215 mg/l	0,0215 mg/l	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Sédiment	1,454 mg/kg	0,1454 mg/kg	
	Intermittent water			2,15 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			0,164 mg/kg
	Eau	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
Citronellol	Sédiment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Sol			0,42 mg/kg
	Orale			66,76 mg/kg food
d-Limonène	Eau	0,002 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0,026 mg/kg	0,003 mg/kg	
	Intermittent water			0,024 mg/l
	STP			580 mg/l
	Sol			0,004 mg/kg
	Eau	0,014 mg/l	0,0014 mg/l	
	Sédiment	3,85 mg/kg	0,385 mg/kg	
	STP			1,8 mg/l
	Sol			0,763 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Orale			133 mg/kg food
	Eau	0,00109 mg/l	0,00011 mg/l	
	Sédiment	0,126 mg/kg	0.013 mg/kg	
	Intermittent water			0,01092 mg/l
	STP			1 mg/l
Terpinéol	Sol			0.025 mg/kg
	Orale			33.3 mg/kg food
	Eau	0.012 mg/l	0.0012 mg/l	
	Sédiment	0.263 mg/kg	0.026 mg/kg	
	STP			2,57 mg/l
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Sol			0.045 mg/kg
	Orale			16,6 mg/kg food
	Eau	0.00143 mg/l	0.000143 mg/l	
	Sédiment	0.443 mg/kg	0.0443 mg/kg	
	STP			10 mg/l
Acétate de linalyle	Sol			0.0878 mg/kg
	Eau	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			1 mg/l
Pin-2(3)-ène	Sol			0,115 mg/kg
	Eau	0.000606 mg/l	0.000061 mg/l	
	Sédiment	0,157 mg/kg	0,0157 mg/kg	
	STP			0,2 mg/l
	Sol			0,0317 mg/kg
Geraniol	Orale			8,76 mg/kg food
	Eau	0,0108 mg/l	0,0010 mg/l	
	Sédiment	0,115 mg/kg	0,0115 mg/kg	
	Intermittent water			0,108 mg/l
	STP			0,7 mg/l
p-Mentha-1,4(8)-diène	Sol			0,0167 mg/kg
	Eau	0,0006 mg/l	0,00006 mg/l	
	Sédiment	0,147 mg/kg	0,0147 mg/kg	
	STP			0,2 mg/l
	Sol			0.0291 mg/kg
Salicylate-d'hexyle	Orale			10,31 mg/kg food
	Eau	0 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0,272 mg/kg	0.027 mg/kg	
	Intermittent water			0,0036 mg/l
	STP			10 mg/l
Bornan-2-one	Sol			0.054 mg/kg
	Eau	0.0017 mg/l	0.00017 mg/l	
	Sédiment	0,139 mg/kg	0,017 mg/kg	
	STP			1 mg/l
	Sol			0,013 mg/kg
Dodécanal	Eau	0,0035 mg/l	0,00035 mg/l	
	Sédiment	1,41 mg/kg	0,141 mg/kg	
	Intermittent water			0,035 mg/l
	STP			10 mg/l
	Sol			0,278 mg/kg
3-Cyclohexylpropionate d'allyl	Orale			313 mg/kg food
	Eau	0,0001 mg/l	0.00001 mg/l	
	Sédiment	0,0241 mg/kg	0,0024 mg/kg	
	Intermittent water			0,0013 mg/l
	STP			0,2 mg/l
	Sol			0,0047 mg/kg

3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	Orale			
	Eau	0.0052 mg/l	0.00052 mg/l	143 mg/kg food
	Sédiment			
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	STP	0.104 mg/kg	0.014 mg/kg	3 mg/l
	Sol			0.0178 mg/kg
	Eau	0.0075 mg/l	0.00075 mg/l	
gamma-Terpinène	Sédiment	0.226 mg/kg	0.023 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Sol			0.041 mg/kg
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Eau	0.003 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0.49 mg/kg	0.049 mg/kg	
	STP			10 mg/l
p-Cymène	Sol			0.423 mg/kg
	Eau	0,0033 mg/l	0,00033 mg/l	
	Sédiment	0,089 mg/kg	0,0089 mg/kg	
trans-delta-Damascone	STP			10 mg/l
	Sol			0,016 mg/kg
	Eau	0.004 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	1.52 mg/kg	0.152 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Sol			0.302 mg/kg
	Eau	0.0074 mg/l	0.00074 mg/l	
	Sédiment	0.958 mg/kg	0.0958 mg/kg	
	Intermittent water			0,0035 mg/l
	STP			2,41 mg/l
	Sol			0.187 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Protection des mains	: Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. $\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
Protection des yeux	: Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: 85 °C	Coupelle fermée.
Inflammabilité	: Ininflammable.	Combustible.
Température d'auto-inflammabilité	: > 220 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (%) dans l'air	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (d-Limonène)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 11,9 (2-Phényléthanol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: Inconnu.	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations	: Non pertinent.
---------------------	------------------

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	: Voir sous-rubriques ci-dessous.
------------	-----------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	: Stable sous des conditions normales.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité	: Pas d'autres réactions dangereuses connues.
------------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 69 %. ATE: > 5 mg/l. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4706 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2811 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour les organes cibles (SE) : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Toxicité spécifique pour les organes cibles (RE) : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Aspiration : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Toxicité pour la reproduction

: Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	NOAEL (développement) - estimation	1000 mg/kg.d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (orale) - estimation	500 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	-----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	-----	Lapin
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	2480 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	NOAEL (orale)	600 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Mutagénicité	Non mutagène		Salmonella typhimurium
Cinéole	NOAEL (fertilité, orale)	> 600 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant		
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	-----	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
Linalol	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	-----	Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	-----	Rat
	NOAEL (développement, orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
alpha-hexylcinnamaldéhyde	NOAEL (orale) - estimation	30 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	DL50 (dermale)	> 3000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	CL50 (inhalation)	> 5000 mg/m3	OECD 403	Rat
	DL50 (orale)	> 2450 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Sensibilisation cutanée	2372 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	25 mg/kg bw/d		Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Très irritant		Lapin
Acétate de phénéthyl				

Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d		Souris
	NOAEL (développement) - estimation	500 mg/kg.d	Read across	
	NOAEL (fertilité) - estimation	500 mg/kg.d	Read across	
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	CL50 (inhalation)	> 766 mg/m3		Rat
	DL50 (dermale)	6210 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	Rat
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	710 mg/kg bw/d	Read across	
Citronellol	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	DL50 (orale)	3450 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale)	2650 mg/kg bw		Lapin
	NOAEL (fertilité, dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant	Patch test	Homme
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
d-Limonène	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	5575 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	300 mg/kg bw/d		Lapin
	Irritation de la peau	Faiblement irritant		Lapin
	DL50 (orale)	3810 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	25 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d	Read across	Souris
3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
Terpinéol				



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Acétate de linalyle	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (orale)	250 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		
	CL50 (inhalation)	> 4760 mg/m3	OECD 403	Rat
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (fertilité, orale)	250 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (inhalation)	2230 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (fertilité, inh.)	2230 mg/m3	OECD 413	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (développement, orale)	500 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
		1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	DL50 (orale)	13934 mg/kg bw	----	Rat
	CL50 (inhalation)	> 2740 mg/m3	----	Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Homme
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
Pin-2(3)-ène	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	----	Cobaye
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Homme
	NOAEL (fertilité, orale)	749 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Irritation de la peau	Modérément irritant	----	Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène	----	Salmonella typhimurium
Geraniol	Irritation des yeux - estimation	Modérément irritant	Read across	Lapin
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	
	NOAEL (inhalation)	170 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	800 mg/kg bw/d	Read across	
	DL50 (orale)	500 mg/kg bw	OECD 423	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	NOEL (orale)	> 550 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (orale)	> 550 mg/kg bw/d		
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2840 mg/kg bw	----	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	
	NOAEL (dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium

p-Mentha-1,4(8)-diène	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL (fertilité, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	Sensibilisation cutanée	3525 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale) - estimation	1200 mg/kg bw/d	Read across	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	NOAEL (développement) - estimation	591 mg/kg.d	Read across	
	NOAEL (fertilité) - estimation	> 500 mg/kg.d	Read across	
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	DL50 (orale)	3860 mg/kg bw		Rat
Salicylate-d'hexyle	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 439	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	NOAEL (inhalation)	249 mg/m3	OECD 412	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	NOAEL (orale) - estimation	50 mg/kg bw/d	Read across	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
Dodécanal	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	-----	Souris
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across	
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant		Homme
	DL50 (orale)	23100 mg/kg bw	-----	Rat
	NOAEL (orale)	1409 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Irritation de la peau - estimation	Irritant	Read across	Lapin
3-Cyclohexylpropionate d'allyl	Irritation des yeux - estimation	Irritant	Read across	Lapin
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	Souris
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	125 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	NOAEL (orale)	> 125 mg/kg bw/d		Rat
	DL50 (orale)	585 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	1600 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	-----
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin

3-(p-Méthoxyphényl)-2-méthylpropionaldéhyde	NOAEL (développement, orale)	10 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Sensibilisation cutanée DL50 (dermale)	Sensibilisant. > 5000 mg/kg bw	OECD 406	Lapin
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	DL50 (orale)	3900 mg/kg bw		Rat
	Irritation des yeux	Faiblement irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	Cobaye
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	NOAEL (développement) - estimation	25 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (orale) - estimation	150 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	DL50 (orale)	1300 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 2500 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
	CL50 (inhalation)	> 1110 mg/m3	OECD 436	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	250 mg/kg bw/d		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
p-Menth-1-ène-4-ol	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 487	Homme
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 439	Homme
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 492	Homme
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	OECD 442D	
	NOAEL (développement) - estimation	> 200 mg/kg.d	OECD 414	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	> 250 mg/kg.d	OECD 422	Rat
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 439	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	NOAEL (orale)	> 717 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Positif	OECD 473	-----
	NOAEL (fertilité, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène		



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

trans-delta-Damascone	DL50 (dermale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 439	
	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.		
	DL50 (orale)	1400 mg/kg bw	-----	Souris
	NOAEL (orale) - estimation	30 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 438	
	NOAEL (développement) - estimation	> 30 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	85 mg/kg bw/d	OECD 407	
	DL50 (orale)	4800 mg/kg bw		Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	Cobaye
	NOAEL (développement, orale)	Non-tératogène	OECD 414	Rat
3,7,7-Triméthylbicyclo(4.1.0)hept-3-ène	Mutagénicité	Non mutagène	-----	-----
	Irritation de la peau	Irritant	-----	-----
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 3 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 3 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
alpha-hexylcinnamaldéhyde	NOEC (poisson)	0,93 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CL50 (poisson)	1,7 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	Biodégradation ultime aérobie (%)	97 %	OECD 301 F	
	CI50 (algues)	> 0,32 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Log P(oe)	5,3		
	CL50 (poisson)	10,9 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	Biodégradation ultime aérobie (%)	61,8 %	OECD 301 B	
	CE50 (puce d'eau) - estimation	3,04 mg/l	-----	Daphnia magna
	CE50 (puce d'eau)	4,7 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 20 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
Pin-2(3)-ène	Log P(oe)	4,288		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	62 %	OECD 301 B	
	CL50 (poisson)	0,28 mg/l	-----	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	1,44 mg/l	-----	Daphnia magna
p-Mentha-1,4(8)-diène	Log P(oe)	4,32		
	CI50 (algues)	> 3,38 mg/l		Selenastrum capricornutum
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l		Daphnia magna
	CL50 (poisson)	1,21 mg/l		Pimephales promelas
Salicylate-d'hexyle	Biodégradation ultime aérobie (%)	62,1 %	OECD 301 B	
	Log P(oe)	5,1000		
	CE50 (puce d'eau)	0,357 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	0,61 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	CL50 (poisson) - estimation	1,34 mg/l	-----	Brachydanio rerio
	Biodégradation ultime aérobie (%)	91 %	OECD 301 F	
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,140 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Log P(oe)	5,5000		
	CL50 (poisson) - estimation	0,055 mg/l	-----	
	CE50 (puce d'eau)	0,044 mg/l		Daphnia pulex
trans-delta-Damascone	Log P(oe)	6,38		
	CL50 (poisson)	0,97 mg/l	OECD 203	Cryzias latipes
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,35 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

	Cl50 (algues)	4,54 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	16 %	OECD 301 C	
	Log P(oe)	4,2		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'un code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

*

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

- ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
- Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.
- Autres informations : Exempté en vertu de la disposition particulières 335.
- IMDG (Mer)
- Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.
- Autres informations : Exempté en vertu de la disposition particulières 335.
- IATA (Air)
- Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

*

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements CE	: Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets). : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).
Règlement PIC	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012).
Règlement POP	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021).
Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone	: Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Règlement sur les précurseurs d'explosifs	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148).
Règlement sur les précurseurs de drogues	: Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004).

SEVESO III Directive 2012/18/UE

Code de danger	: E2
Catégorie de danger	: Dangereux pour l'environnement
Quantité seuil (tonnes) - bas	: 200
Quantité seuil (tonnes) - haute	: 500

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

1436	: Liquides combustibles de point éclair compris entre 60° C et 93° C (stockage ou emploi de).
4511	: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. : En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
------------------------------------	--

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toute loi et tout règlement applicable à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
C	: "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail.
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
D	: "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
M	: "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PIC	: La procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation et l'exportation de certains produits chimiques et pesticides dangereux.
POP	: Polluants organiques persistants
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Flam. Sol. 1	: Matière solide inflammable, catégorie 1.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 2	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 2.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.